



# CASTING - TREMLIN

## SPECIAL GROUPES MUSICAUX

### Règlement du concours

**Objet :** Le « concours » est organisé par la ville de Bompas le jour de la **fête de la musique** et a pour but de désigner le groupe musical qui ouvrira la saison de l'une de ses principales manifestations estivales « *Les Mardis de Bompas : Menja y Canta* », le 11 juillet 2023.

**Candidature :** Ce concours est ouvert aux **amateurs et aux semi-professionnels** qui ne se sont jamais produits au cours d'un des Mardis de Bompas depuis 2020.

La candidature d'un groupe musical sera étudiée uniquement si les conditions d'inscription sont respectées, à savoir :

- Envoi **au plus tard le 30 avril 2023** à l'adresse [casting.bompas@gmail.com](mailto:casting.bompas@gmail.com)
  - de la **fiche d'inscription disponible** sur le site de la ville de Bompas.
  - d'une **vidéo de démonstration musicale (de max 100 Mo et de 2 minutes)**.  
Les vidéos transmises seront conservées uniquement pendant la durée du concours.

**Sélections des candidats :** Les candidatures seront examinées par un jury composé de professionnels de la musique, d'acteurs du milieu associatif et de deux élus de la commune.

6 candidats seront sélectionnés pour accéder à la finale du concours qui se déroulera en soirée, le 21 juin, jour de la fête de la musique.

#### Les critères de sélection sont les suivants :

- Être un groupe d'au moins deux personnes
- Proposer une animation musicale dite de variété tout public
- Être en capacité de se produire en extérieur
- Disposer d'une autonomie en termes de sonorisation
- Offrir une prestation de qualité
- Proposer des conditions tarifaires adaptées
- S'accorder avec l'ambiance des soirées des Mardis de Bompas, convivialité et bonne humeur.

Le résultat de la pré sélection du jury sera disponible le lundi 15 mai 2023 sur la page Facebook de Bompas.

Un classement sera réalisé. Les 6 premiers retenus seront informés directement par mail et téléphone. Ils auront jusqu'au 1er juin pour confirmer leur participation par accord écrit. Dans le cas contraire un autre candidat sélectionné sera contacté suivant l'ordre de sélection.

#### **Finale du concours :**

Les 6 candidats présélectionnés se produiront le 21 juin, fête de la musique, dans un lieu désigné par la commune et en 2023 sur le site du Mas Pams. L'horaire de passage seront déterminés dans les 15 jours précédents. La commune fixe les conditions d'intervention des groupes et notamment :

- L'ordre de passage des groupes sera réalisé par tirage au sort effectué par le jury dans les 15 jours précédents.
- Une scène unique pour accueillir les 6 interventions
- La même technique de son pour chaque groupe et une batterie unique
- Le temps de passage est limité à 20 minutes par groupe

Le jury constitué pour la présélection désignera le groupe gagnant. Ce jury pourra être complété par des personnes désignées par la commune représentant les associations ou cooptés parmi des professionnels de la musique.

**Premier prix :** Le groupe désigné vainqueur du concours par le jury se verra proposer sa première scène à Bompas le 11 juillet en 2023, lors de l'ouverture de la saison des Mardis de Bompas, dans les conditions d'intervention identiques aux autres groupes retenus.

La commune communiquera sur cette manifestation « Casting-Tremplin » et sur la soirée du mardi 11 juillet 2023.